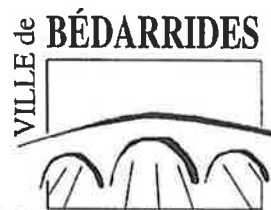


Département
VAUCLUSE
Canton
BEDARRIDES
Commune
BEDARRIDES

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Liberté – Egalité – Fraternité
ARRETE DU MAIRE



Mettant à jour le Plan Local d'Urbanisme
Commune de BEDARRIDES

Le Maire de la Commune de Bédarrides,

Vu, le Code de l'Urbanisme et notamment son article R. 123.22 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SI 2009-04-30-0430-PREF en date du 30 avril 2009 approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) du Bassin Versant de l'Ouvèze et de ses affluents ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SI2013156-0011 du 5 juin 2013 portant approbation de la modification n°1 du PPRI du bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents sur la commune de Bédarrides ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015040-0010 du 9 février 2015 portant modification n° 2 du PPRI du bassin versant de l'Ouvèze et de ses affluents sur la commune de Bédarrides ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 janvier 2010 concernant l'approbation du dossier de création de la ZAC des Garrigues en date du 24 septembre 2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 décembre 2012 concernant le dossier de réalisation de la ZAC des Garrigues en date du 20 décembre 2012 ;

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 23/05/2018;

Vu le courrier de la préfecture en date du 20 juillet 2018 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de ce dossier par l'annexion des cartes du PPRI en format réglementaire et lisible, et l'intégration des dossiers de création et réalisation de la ZAC des Garrigues ;

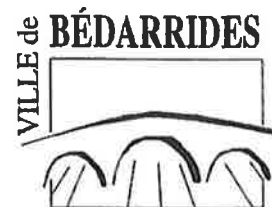
ARRÊTE

Article 1 À la date du présent arrêté rendu exécutoire, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bédarrides est mis à jour ainsi que suit :

- Annexion des cartes d'aléa, d'enjeux et de zonage réglementaire du PPRI du Bassin Versant de l'Ouvèze, telles qu'instituées par arrêté préfectoral du 30 avril 2009, modifié le 05 juin 2013 et le 09 février 2015 ;
- Annexion des dossiers de création et de réalisation de la ZAC des Garrigues susvisés.

Département
VAUCLUSE
Canton
BEDARRIDES
Commune.
BEDARRIDES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité



ARRETE DU MAIRE

N° 2018/178

Article 2 Les documents sont tenus à la disposition du public avec l'entier dossier du P.L.U. à la préfecture et à la mairie.

Article 3 Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Monsieur le directeur départemental des territoires de Vaucluse
- Monsieur le directeur des finances publiques de Vaucluse

Publié le : 19/09/2018

Transmis en préfecture le : 19/09/2018

Fait à Bédarrides, le 19/09/2018

Le maire
Christian TORT

